

# ville de Saint Jean d'Angély

Saint-Jean-d'Angély, le 14 avril 2026

## DÉCISION DU MAIRE N° 2026\_ST\_DEC15

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D2 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 2 avril 2026 portant délégation à Madame la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de la gestion de sa compétence assainissement, la Ville de Saint-Jean-d'Angély doit faire procéder à la réalisation de son schéma directeur du réseau d'assainissement,

Considérant que le coût de réalisation de cette étude s'élève à 67 170 € HT et que cette étude est éligible à une subvention de 50 % de son montant de la part de l'Agence de l'eau Adour Garonne,

### D É C I D E

**Article 1 :** De solliciter auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne une subvention correspondant à 50 % du montant HT de l'étude d'élaboration de son schéma directeur d'assainissement selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux d'intervention	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne	50 %	33 585 €
Ville de Saint-Jean-d'Angély	50 %	33 585 €
Total		67 170 €

**Article 2 :** La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.



La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
[www.angely.net](http://www.angely.net)

**CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE**

**par télétransmission au contrôle de légalité**

sous le n° 017-211703475-20260414-2026\_SG\_DEC15-DE

AR Préfecture le 14/04/2026

**et par publication dématérialisée le 14/04/2026**